



Le réseau
de transport
d'électricité

Un exemple du suivi de grand chantier et d'élimination d'Espèces Exotiques Envahissantes

3 octobre 2024

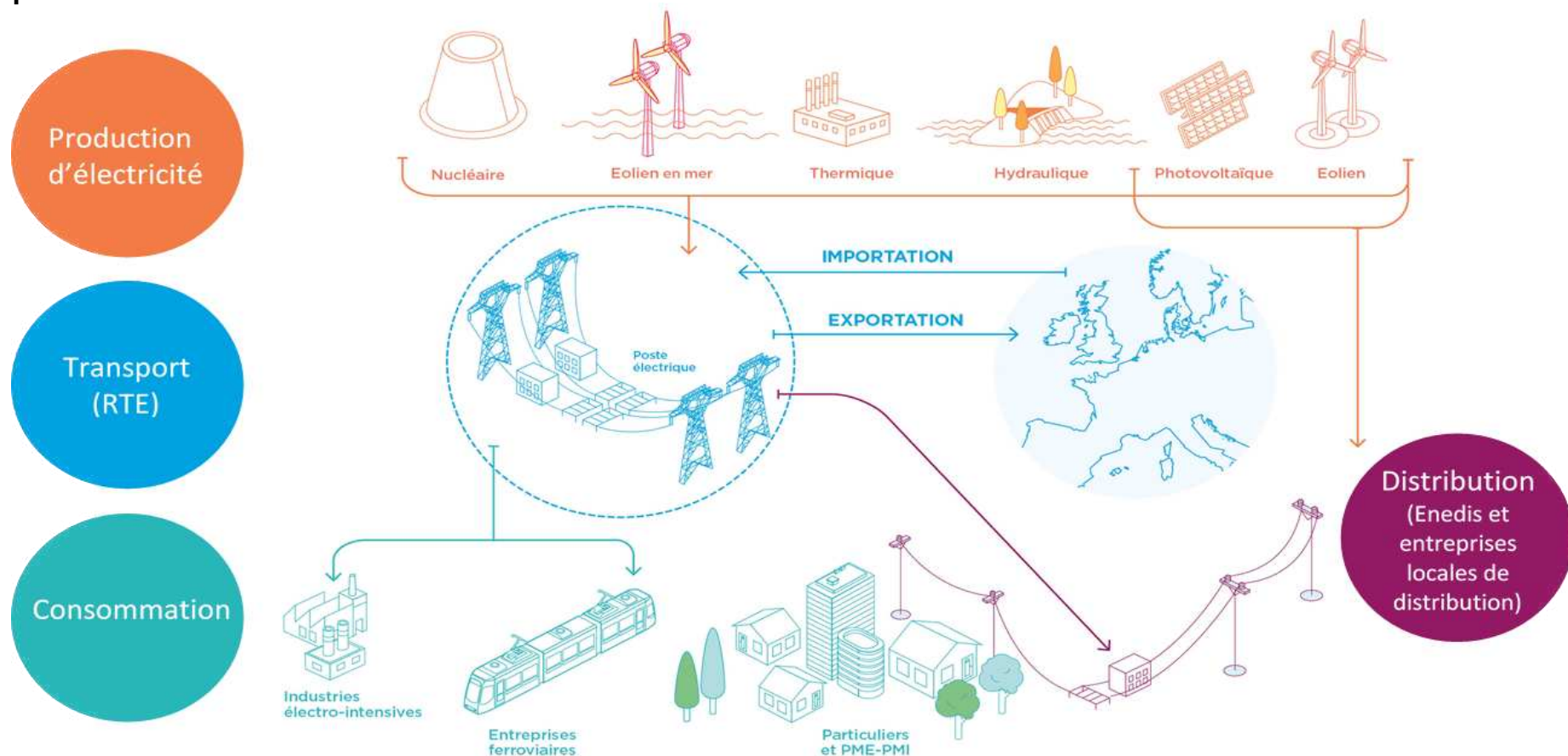
Colloque - ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : LA GUERRE EST-ELLE DÉJÀ PERDUE ?



Le réseau de transport au service de tous

Partout en France, 24h/24 et 7j/7, RTE assure une mission de service public essentielle, relevant le défi d'équilibrer en temps réel la production et la consommation d'électricité au service de tous.

RTE anticipe les équilibres aujourd'hui et prévoit ceux de demain. Grâce à la mutualisation fournie par son réseau, RTE permet en tout point du territoire la fourniture de l'électricité la plus sûre, la plus verte et la plus économique possible.



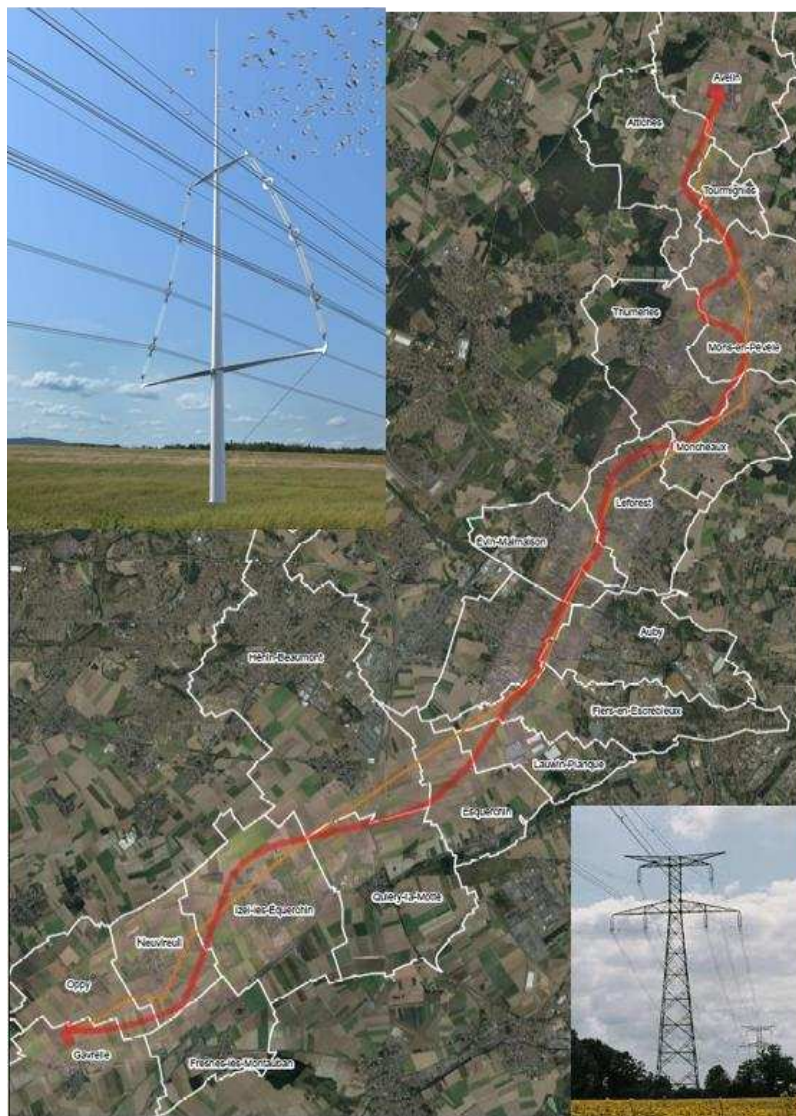


La ligne à deux circuits 400 kV AVELIN-GAVRELLE

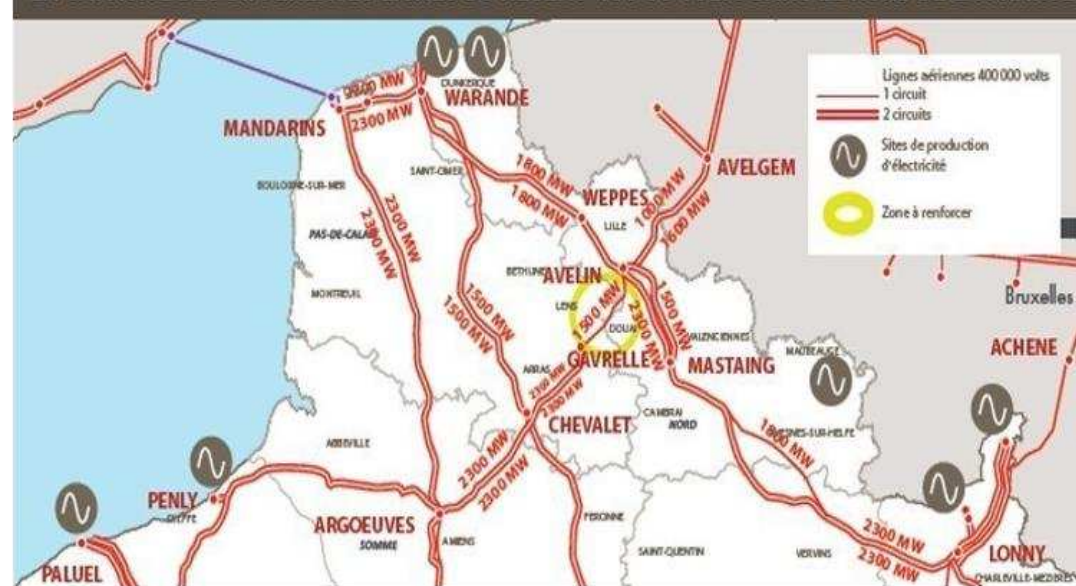
Les grands principes

Longueur : 30 km

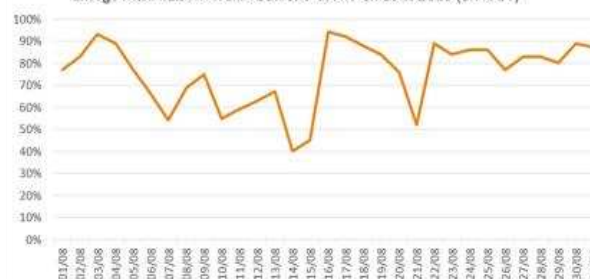
Hauteur des pylônes : entre 50 et 70 mètres,
5 EPCI concernées, 19 communes traversées



LA CAPACITÉ DES DIFFÉRENTES LIGNES DU RÉSEAU 400 000 VOLTS DANS LE NORD DE LA FRANCE



Charge maxi liaison Avelin-Gavrelle 400kV en août 2016 (en %IST)





Un chantier de grande envergure sur plus de deux années





Comment RTE appréhende le sujet des EEE ?

- La prévention :



Sensibilisation des salariés
et des entreprises



Pré-diagnostic écologique



Identification



- Les prescriptions contractuelles :

CCTG LA (2022-2025): §17.7 Impacts sur la faune et la flore « (...) ne pas contribuer à la propagation de ces espèces [EEE] ».

CCTP LA : §6.5 Plates-formes et accès « (...) Il s'assure que les matériaux utilisés ne contiennent pas d'espèces invasives" ».

- En amont du chantier :

- ✓ Identifier la présence d'espèces invasives,
- ✓ Nettoyer les engins avant l'arrivée sur site (surtout s'il n'y a pas d'EEE) et au départ du site (surtout s'il y a des EEE),
- ✓ Insérer un texte type sur la réglementation et la non-propagation des EEE.

- Pendant le chantier (en cas de présence d'EEE) :

- ✓ Arracher/couper les plants installés,
- ✓ Évacuer dans une filière adaptée,
- ✓ Protéger les stocks de terres pour limiter la propagation des graines,
- ✓ Éviter et baliser les zones où les EEE sont présentes,
- ✓ Vérifier la provenance des terres.

- Après le chantier :

- ✓ Si des terres sont à nues : Si possible, renaturaliser avec des graines « végétal local »,
- ✓ Faire un suivi d'au moins un an pour arracher les éventuelles pousses.

Et concrètement sur le chantier ?

- La présence régulière d'un écologue :



Et concrètement sur le chantier ?

- Identification et traitement de toutes les EEE en bordure de pistes :





D'autres exemples de chantier

